

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 2 avril 2019 pour la séance du 9 avril 2019 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

**L'ordre du jour est le suivant :**

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019*
- *Subventions 2019*
- *Budget primitif 2019 Commune*
- *Budget primitif 2019 Assainissement collectif*
- *Aménagement des terrains de la Marre Boutier : lancement de la consultation et ouverture d'un budget annexe lotissement.*
- *Personnel communal : avancement de grade et suppression de postes*
- *Bibliothèque « le Livre en Bonnes Mains » : convention avec la crèche Ty Bon'Home*
- *Demande de report du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique*
- *Questions diverses*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

**PRESENTS :** Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Philippe DOUARD.

**Présent jusqu'à la délibération n° DE\_24\_2019 :** Loïc LEBRET.

**Absents excusés :** Danielle HUOT, Béatrice LEROUX, Nathalie TESSIER, Patrick LEMESLE et Olivier MILLION.

**Pouvoirs :** Danielle HUOT à Sonia ROBERT, Béatrice LEROUX à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE à Marcel PIOT.

**Pouvoir jusqu'à la délibération n° DE\_24\_2019 :** Nathalie TESSIER à Loïc LEBRET.

**Secrétaire de séance :** Laurent CITRÉ

**OBJET DE\_20\_2019 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 7 mars 2019.

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

**OBJET DE\_21\_2019 : SUBVENTIONS 2019**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions et participations attribuées aux associations communales et organismes divers. Ces propositions ont été examinées par la Commission des Finances dans sa séance du 4 avril 2019.

Monsieur le Maire précise que sept associations communales ne sollicitent pas de subvention en 2019 : CATM, Pêche communale, troupe Tonone, Travaux manuels, Sourire de Claire, Bonnemain Demain et la Bonnemain verte.

Monsieur Loïc LEBRET regrette à nouveau qu'aucune subvention ne soit versée aux maisons familiales rurales et aux centres de formation pour les enfants de Bonnemain qui y sont scolarisés. Concernant la subvention suivante, le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour, 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET) et 1 abstention (Philippe DOUARD), le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la paroisse Saint Gilduin pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> championnat de France cycliste du Clergé (Clergéronne) qui aura lieu les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2019 à Lourmais et Bonnemain. La minorité justifie son vote par le fait que la commune verse une subvention plus importante à une association extérieure qu'aux associations communales. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un évènement exceptionnel qui a lieu pour la première fois en Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- a) le maintien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des participations suivantes :
- 34 € par élève des établissements secondaires participant à des voyages ou séjours divers.
  - 15 € par élève des établissements primaires de la commune participant à des voyages scolaires.
  - 35 € par élève pour les fournitures scolaires.
  - 8.5 € par élève pour les jouets de Noël.
  - 12.5 € par élève pour les associations de parents d'élèves de la commune.

b) l'ensemble des propositions ci-dessous :

<b>Association communales</b>	
ACCA	<b>224 €</b>
ACCA destruction ragondins lagunes	<b>100 €</b>
ACCA bracelets sangliers	<b>200 €</b>
APEL 109 élèves	<b>1 362.50 €</b>
APEL voyages 75 élèves primaires	<b>1 125 €</b>
Amis de l'école publique 100 élèves	<b>1 250 €</b>
Amis école publique voyages 68 élèves primaires	<b>1 020 €</b>
Club du Bon' Accueil	<b>182 €</b>
Club Gymnastique Féminine	<b>245 €</b>
Comité d'Animation	<b>220 €</b>
OGEC fournitures scolaires 109 élèves	<b>3 815 €</b>
Stock Cars Club	<b>392 €</b>
Tennis de Table Granit Bleu	<b>280 €</b>
Les Mains Unies (subvention exceptionnelle liée à l'accueil des belges)	<b>300 €</b>
<b>Association extra communales</b>	
Football Club Meillac Lanhélin Bonnemain	<b>1 345 €</b>
Comice Agricole canton de Combourg	<b>1 126 €</b>
J'ai Deux Notes à Vous Dire	<b>80 €</b>
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	<b>1 563 €</b>
Prévention Routière	<b>31 €</b>
RASED	<b>140 €</b>

**OBJET DE\_22\_2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Après examen par la Commission des Finances en séance du 4 avril 2019, Monsieur le Maire présente le budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 026 000 €**

Section d'investissement : **588 882 €**

Monsieur le Maire constate une stabilité des dépenses de fonctionnement. Concernant les recettes de fonctionnement, il existe une inquiétude sur le maintien de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 45 667 € et une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 20 979 €. La commune devra prendre en compte ces baisses et continuer à maîtriser ces dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 2 voix contre [Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)], la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2019 de la commune.

**OBJET DE\_23\_2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Après examen par la Commission des Finances en séance du 4 avril 2019, Monsieur le Maire présente le budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section d'exploitation : **134 469 €**

Section d'investissement : **225 058 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section d'exploitation et la section d'investissement du budget primitif 2019 de l'assainissement collectif.

**OBJET DE\_24\_2019 : AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA MARRE BOUTIER : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des terrains rue de la Marre Boutier destinés à l'aménagement d'un futur lotissement communal.

De plus, la commune a été contactée par la société Age et Vie pour l'implantation d'une structure sénior adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2-3-4). Ages&vie propose aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur commune, un hébergement conçu pour 7 personnes âgées, en présence d'auxiliaires de vie de 7h à 21h et un auxiliaire 24h/24 avec des services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel.

Le concept de maison Ages&Vie a été mis au point et développé en partenariat avec les communes. Il répond particulièrement bien aux attentes des maires qui recherchent une réponse innovante et créatrice d'emplois et aux attentes de la population de leur commune.

Le projet doit comporter au minimum deux logements partagés par huit personnes (soit 16 personnes au total) et quatre logements pour les salariés. Ages&Vie monte intégralement le projet sans faire appel aux finances communales. La commune doit pouvoir proposer un terrain vacant, adapté à l'implantation de la structure.

Ce projet pourrait s'implanter sur les terrains vacants de la Marre Boutier, situés au cœur du bourg et à proximité du pôle santé et des commerces.

Conformément aux orientations d'aménagement du plan local d'urbanisme, un plan d'ensemble doit être réalisé.

Il serait donc intéressant de relancer à cette occasion le projet de lotissement sur ce secteur

Monsieur le Maire propose de lancer une mission d'études préliminaires et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation, incluant le projet de maisons pour personnes âgées.

Monsieur Loïc LEBRET précise qu'il ne participera pas au vote car il manque d'éléments sur ce sujet, puis il se lève et quitte la salle des séances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- autoriser à lancer une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'étude, selon une procédure adaptée
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

**OBJET DE\_25\_2019 : AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA MARRE BOUTIER :  
OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE**

*Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018*

Compte tenu de la décision de créer un lotissement communal, il est nécessaire d'établir un budget spécifique, annexe au budget communal, et soumis à la TVA.

La création de ce budget permettra :

- le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats.
- de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées.
- de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA)
- d'isoler les risques financiers

Après examen en commission des Finances, le budget primitif lotissement se présente, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de fonctionnement : **45 000 €**

Section d'investissement : **45 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2019 du lotissement.

**OBJET DE\_26\_2019 : PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE ET SUPPRESSION DE POSTES**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2019. Pour en bénéficier, il faut créer les postes correspondants à ces nouveaux grades. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de créer et de supprimer les postes suivants :

<b>Poste initial à supprimer</b>	<b>Poste à créer</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date</b>
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	23 h	01/07/2019
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	28 h	28/08/2019

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable à ces avancements le 25 mars 2019 et que le Comité Technique a rendu un avis favorable le 1<sup>er</sup> avril 2019 à la suppression des postes précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

**OBJET DE\_27\_2019 : BIBLIOTHEQUE « LE LIVRE EN BONNES MAINS » : CONVENTION AVEC LA CRECHE TY BON'HOME**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune et la crèche Ty Bon'Home. La présente convention a pour objet l'organisation des séances de lectures et de manipulations de livres, menées par la responsable de la bibliothèque, qui ont lieu à la crèche et le prêt de livres.

Le prêt de livres à la crèche « Ty Bon'Home » sera fait moyennant une adhésion annuelle à la bibliothèque de Bonnemain (le montant de l'adhésion est fixé pour l'année 2019 à 10 €).

Concernant les séances de lecture, la cotisation forfaitaire pour l'année est fixée à 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**OBJET DE\_28\_2019 : DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

*Préfecture de Rennes, reçu le 12/04/2019*

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 1995 modifié portant création de la communauté de communes Bretagne Romantique,

Vu les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique en date du 1<sup>er</sup> mars 2019,

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, la compétence relative à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de cette compétence à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Considérant que cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Bonnemain est membre de la communauté de communes Bretagne Romantique,

Considérant que la communauté de communes exerce les missions relatives à l'assainissement non collectif au titre des compétences facultatives,

Considérant que la commune souhaite reporter le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **S'OPPOSER** au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

- **DEMANDER** le report du transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- **PRECISER** que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la Communauté de Communes Bretagne Romantique

**OBJET : INFORMATIONS DIVERSES**

- Invitation transmise par l'école Saint Joseph pour le départ en retraite de Madame Thérèse DUBOIS, ancienne directrice et enseignante, le 21 juin 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.*

N°	DATE	OBJET	FOLIO
20-2019	09/04/2019	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019</i>	
21-2019	09/04/2019	<i>Subventions 2019</i>	
22-2019	09/04/2019	<i>Budget primitif 2019 Commune</i>	
23-2019	09/04/2019	<i>Budget primitif 2019 Assainissement collectif</i>	
24-2019	09/04/2019	<i>Aménagement des terrains de la Marre Boutier : lancement de la consultation</i>	
25-2019	09/04/2019	<i>Aménagement des terrains de la Marre Boutier : ouverture d'un budget annexe lotissement.</i>	
26-2019	09/04/2019	<i>Personnel communal : avancement de grade et suppression de postes</i>	
27-2019	09/04/2019	<i>Bibliothèque « le Livre en Bonnes Mains » : convention avec la crèche Ty Bon'Home</i>	
28-2019	09/04/2019	<i>Demande de report du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique</i>	

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 <sup>er</sup> adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 <sup>ème</sup> adjoint	ROBERT	Sonia	
3 <sup>ème</sup> adjoint	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	Excusée Pouvoir à Sonia ROBERT
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	Excusé Pouvoir à Marcel PIOT
Conseiller municipal	DAVID	Florence	
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	Excusée Pouvoir à Marie-Hélène DURÉ
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRE	Laurent	
Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	TESSIER	Nathalie	Excusée Pouvoir à Loïc LEBRET
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	Excusé
Conseiller municipal	DOUARD	Philippe	